



## TARIFICATION 2023/2024

### I. Nos forfaits à la journée TOUT COMPRIS

#### **a) Modalité :**

Une journée de garde correspond à une présence de 11H15 maximum dans la structure (7H15-18h30). Le montant de la mensualité est calculé sur la base d'un forfait de 47 semaines par an, incluant toutes les fermetures. Les contrats de la micro-crèche sont annuels et proposent donc aux familles une facturation forfaitaire mensuelle tout compris lissée sur 12 mois. Ce qui veut dire que le montant de vos factures mensuelles reste le même sur toute la durée du contrat !

La crèche ferme ses portes 5 semaines par an (1 semaine entre Noël et le nouvel an, 1 semaine aux vacances de Pâques, 1 semaine en juillet et les deux premières semaines d'août). Ces 5 semaines de congés sont déduites dans les forfaits. La crèche sera également fermée les jours fériés. Attention les périodes de fermetures de la crèche (à savoir les cinq semaines ci-dessus) sont les **seules vacances** déduites du forfait.

#### **b) Le TOUT compris qu'est ce que c'est ?**

- De délicieux repas et gâteaux fait maison, biologiques et de saison : LABEL ECOCERT EN CUISINE NIVEAU 3 EXCELLENCE
- Les couches écologiques made in France
- Les produits de soins écologiques, fait maison ainsi que tous les produits de soins
- Les différentes activités proposées par nos intervenants: psychomotricité (avec Perrine), musique (avec Jordan), lecture (avec Brigitte), séance Snoezelen (avec l'ensemble de l'équipe)...
- L'accès à l'appli Meeko : un accès pour -presque- tout connaître de la vie de votre enfant à la crèche (photos, déroulé de la journée, chat avec les équipes ...)

Et bien sûr l'accompagnement quotidien de vos enfants pour leur permettre un épanouissement total en contact direct avec la nature.

### II. TARIFS A LA JOURNEE

Forfait journée	Tarif horaire Tout compris brut *	Prix brut mensuel	Prix net mensuel **
1 jour	10	440 euros	33 €
2 jours	10	880 euros	De 66 à 105 €
3 jours	9,44	1220 euros	De 149 à 404€
4 jours	8,24	1420 euros	De 349 à 604€
5 jours	7,52	1620 euros	De 549 à 804€

**FORFAIT 1 Jours / semaine TOUT COMPRIS : 440 euros / mois**

	Le reste à charge de la famille dépend du montant de l'aide CMG de la CAF, établie sur les revenus du foyer de N-2		
<b>Aide CMG caf</b>	<b>925,26</b> Tranche 1	<b>797,60</b> Tranche 2	<b>669,99</b> Tranche 3
Reste à charge avant crédit d'impôt	66€	66€	66€
<b>Reste à charge après crédit d'impôts ( l'année qui suit)</b>	<b>33€</b>	<b>33€</b>	<b>33€</b>
Soit Prix net / heure*	0,75 €/h	0,75 €/h	0,75 €/h

**FORFAIT 2 Jours / semaine TOUT COMPRIS : 880 euros / mois**

	Le reste à charge de la famille dépend du montant de l'aide CMG de la CAF, établie sur les revenus du foyer de N-2		
<b>Aide CMG caf</b>	<b>925,26</b> Tranche 1	<b>797,60</b> Tranche 2	<b>669,99</b> Tranche 3
Reste à charge avant crédit d'impôt	132€	132€	210,01 €
<b>Reste à charge après crédit d'impôts ( l'année qui suit)</b>	<b>66€</b>	<b>66€</b>	<b>105,005€</b>
Prix net/heure	0,75 € /h	0,75 € /h	1,12 € /h

**FORFAIT 3 Jours / semaine TOUT COMPRIS : 1 220 euros / mois**

	Le reste à charge de la famille dépend du montant de l'aide CMG de la CAF, établie sur les revenus du foyer de N-2		
<b>Aide CMG caf</b>	<b>925,26</b> Tranche 1	<b>797,60</b> Tranche 2	<b>669,99</b> Tranche 3
Reste à charge avant crédit d'impôt	294,74	422,40	550,01
<b>Reste à charge après crédit d'impôt ( l'année qui suit)</b>	<b>148,91</b>	<b>276,57</b>	<b>404,18</b>
Prix net /heure	1,15 €/h	2,14 € /h	3,12 €/h

**FORFAIT 4 Jours / semaine TOUT COMPRIS : 1420 euros / mois**

	Le reste à charge de la famille dépend du montant de l'aide CMG de la CAF, établie sur les revenus du foyer de N-2		
<b>Aide CMG caf</b>	<b>925,26</b> <b>Tranche 1</b>	<b>797,60</b> <b>Tranche 2</b>	<b>669,99</b> <b>Tranche 3</b>
Reste à charge avant crédit d'impôt	494,74	622,40	750,01
<b>Reste à charge après crédit d'impôt</b>	<b>348,91</b>	<b>476,57</b>	<b>604,18</b>
Prix net /heure*	2,02€ /h	2,76 € /h	3,51€/h

**FORFAIT 5 Jours / semaine TOUT COMPRIS : 1620 euros / mois**

	Le reste à charge de la famille dépend du montant de l'aide CMG de la CAF, établie sur les revenus du foyer de N-2		
<b>Aide CMG caf</b>	<b>925,26</b> <b>Tranche 1</b>	<b>797,60</b> <b>Tranche 2</b>	<b>669,99</b> <b>Tranche 3</b>
Reste à charge avant crédit d'impôt	694,74	822,40	950,01
<b>Reste à charge après crédit d'impôt</b>	<b>548,91</b>	<b>676,57</b>	<b>804,18</b>
Prix net/ heure *	2,55 € / h	3,14€ /h	2,28 € / h

**V. Accueil occasionnel**

Accueil occasionnel: Au réel des heures effectuées en fonction du tarif horaire indiqué dans le contrat.

La famille percevra une aide de la CAF (sous réserve de remplir les conditions d'ouverture de droit de la CAF). La famille devra faire l'ensemble des démarches nécessaires auprès de la CAF. Elle devra renvoyer un dossier à la CAF au plus tard le premier mois de recours à la structure afin de bénéficier de l'intégralité de l'aide. Une fois l'aide en place les attestations de CMG mensuelles sont transmises à la CAF par nos soins. Les familles perçoivent directement le CMG de la PAJE (entre le 8 et le 15 du mois). \*

\*Ce qui implique que les parents payent la facture en prix mensuel brut tel qu'il est annoncé dans le présent document, le prix mensuel net (approximatif et donné à titre indicatif) indiqué sur ce document correspond au montant que la famille va réellement payer après déduction du CMG et du crédit d'impôts.

*La responsable,  
Manon Lentheric*